

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 18 mars 2021 à 18 heures 00

Date de convocation :
12 mars 2021

Date d'affichage :
15 mars 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
Plan de relance
Continuité pédagogique
Socle numérique dans les écoles élémentaires

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un plan de relance présenté par le Gouvernement visant à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. Il comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Après étude avec la maîtresse de l'école de Barbazan, 2 devis ont été proposés pour équiper l'école avec 3 ordinateurs portables, 1 tableau blanc, 1 vidéoprojecteur.

- PSI : tarif HT : 2912.40€ soit 3494.88€ TTC
- DTEL : tarif HT : 3142.85€ soit 3771.42€ TTC

Madame le Maire rappelle qu'une aide de 70% sur un montant total TTC de 3500€ pourrait être attribuée à la commune.

Aussi, après concertation avec l'institutrice, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- déposer un dossier pour une aide financière
- choisir le devis de DTEL

- donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document
réfèrent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De SAINT-
GAUDENS le 25 mars 2021.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 24 mars 2021

Le Maire

REÇU
le **25 MARS 2021**
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

